

### Questions au Feuilleton

et non le nombre de cas. (2)—*partie 6* La Commission nationale des libérations conditionnelles n'accorde pas de subventions aux agences d'assistance postpénale. Le montant indiqué a été payé pour des frais fixes de service, c'est-à-dire \$35.00 pour chaque mois-homme de surveillance exercée par l'agence et \$45.00 pour chaque évaluation communautaire effectuée par celle-ci pour la Commission nationale des libérations conditionnelles.

#### NOUVEAU-BRUNSWICK—LE PERSONNEL AFFECTÉ AUX LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES EN 1971-1972

##### Question n° 880—**M. Orlikow**:

1. Quels était l'effectif du personnel de libération conditionnelle (postes) au Nouveau-Brunswick en 1971-1972?
2. Combien chaque poste a-t-il coûté en moyenne?
3. A combien s'élevait le budget annuel total des deux bureaux de la Commission nationale des libérations conditionnelles (y compris le personnel) au Nouveau-Brunswick en 1971-1972?
4. Combien de cas le personnel de libération conditionnelle a-t-il eu à surveiller au Nouveau-Brunswick en 1971-1972?
5. Combien de cas étaient sous la surveillance de la Société John Howard du Nouveau-Brunswick en 1971-1972?
6. Quelle a été la subvention accordée à la Société John Howard du Nouveau-Brunswick pour 1971-1972?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général)**: 1. Sept.

2. \$10,964.

3. Les budgets du Service national des libérations conditionnelles sont établis pour l'ensemble du Canada et, par conséquent, il est impossible de connaître le montant du budget d'une province donnée.

4. 2,558.

5. 335.

6. \$17,860.

NOTES: (1)—Les chiffres qui figurent aux *parties 4 et 5* représentent le nombre de mois-hommes de surveillance et non le nombre de cas (2)—*partie 6* La Commission nationale des libérations conditionnelles n'accorde pas de subventions aux agences d'assistance postpénale. Le montant indiqué a été payé pour des frais fixes de service, c'est-à-dire \$35.00 pour chaque mois-homme de surveillance exercée par l'agence et \$45.00 pour chaque évaluation communautaire effectuée par celle-ci pour la Commission nationale des libérations conditionnelles.

#### L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE ST-GEORGES DE BEAUCE

##### Question n° 897—**M. Stackhouse**:

Quelle part du coût de l'édifice municipal de St-Georges de Beauce, Québec, a été payée à l'aide de fonds du gouvernement fédéral?

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé)**: En ce qui concerne les ministères des Affaires urbaines, des Finances, des Travaux publics, de l'Expansion économique régionale et la Société centrale d'hypothèques et de logement, la réponse est: néant.

#### LES SOMMES ENVOYÉES AUX É.-U. PAR LES SYNDICATS ET LES SOCIÉTÉS CANADIENNES À PRÉPONDÉRANCE AMÉRICAINNE

##### Question n° 965—**M. Alexander**:

Pour autant que le gouvernement le sache, quelle somme d'argent a été envoyée aux États-Unis l'an dernier a) par les syndicats

[M. Allmand.]

canadiens, b) par les sociétés canadiennes contrôlées ou détenues par des intérêts américains?

**M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce)**: En ce qui concerne Statistique Canada: a) En 1969, dernière année pour laquelle il existe des chiffres, le montant total des cotisations et prélèvements versés pour le compte des syndicats canadiens aux centrales syndicales internationales établies aux États-Unis, ayant fait l'objet d'une déclaration en vertu de la partie II de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, s'élevait à \$41,469,000 et était réparti comme suit: Quote-part de base, \$26,240,000—63.3%; Quote-part pour indemnités de grève, \$6,708,000—16.2%; Quote-part pour la santé et le bien-être, 4,286,000—10.3%; Quote-part pour indemnités de décès, 2,200,000—5.3%; Frais d'adhésion, \$1,006,000—2.4%; Amendes, permis de travail et autres sommes versées, \$1,029,000—2.5%.

*Remarque*: Ces paiements ne comprennent pas les revenus d'intérêt ni les dividendes versés aux syndicats internationaux au titre des apports de capitaux, étant donné que ces éléments ne sont pas sujets à déclaration aux termes de la loi.

b) En 1972, d'après les estimations, les sociétés canadiennes contrôlées ou détenues par des intérêts américains ont versé, après déduction des retenues fiscales, près de 1460 millions de dollars à des résidents des États-Unis au titre de l'intérêt, des dividendes, des bénéfices des succursales et des services commerciaux.

#### LE PROGRAMME DU BON ACCUEIL DES GROUPES DE JEUNES VOYAGEURS

##### Question n° 996—**M. Nielsen**:

En ce qui concerne les quarante étudiants qui participeront au Programme du bon accueil des groupes de Jeunes voyageurs dans la région de la Capitale nationale cet été, a) dans quel province ou territoire demeurent-ils, b) quelle sera la durée de leur emploi et c) quel sera leur traitement?

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État)**: a) Le Bureau régional d'Ottawa de la Commission de la Fonction publique est chargé du recrutement et de l'embauchage d'étudiants désireux de travailler l'été. Des trente-trois étudiants engagés par ce bureau pour le Service d'accueil du Programme des Jeunes voyageurs, vingt-six sont de l'Ontario et sept du Québec; b) Cinq étudiants travailleront du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 1973, et vingt-huit de 15 mai au 31 août 1973; c) Le salaire horaire versé aux étudiants affectés au Service d'accueil du Programme des Jeunes voyageurs est établi en fonction du nombre d'années d'études sanctionnées par des crédits dans le cadre du programme d'études actuel de l'étudiant, et s'échelonne entre \$1.90 et \$5.15; une prime allant de 11 à 16 c. l'heure est versée à l'étudiant appelé à exercer des fonctions supplémentaires.

#### LES EFFECTIFS D'INFORMATION CANADA

##### Question n° 1083—**M. Knight**:

1. Combien d'employés travaillaient à plein temps à Information Canada, au 31 janvier 1970?

2. Combien parmi eux gagnaient plus de \$15,000 par an, réparti par tranches de \$1,000 de traitement?

3. Combien d'employés travaillaient à plein temps à Information Canada, au 31 janvier 1973?